



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2026, le 9 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives éventuelles ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 01/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2026.

Présents : Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, M. FRANCAERT Jean-Luc, Mme BELLANGER Isabelle, Mme GUILLEMINOT Patricia, M. FRAPPIN Christophe, M. PICARD Sébastien, M. THOMAS Julien, Mme GRANGÉ Tracy

Excusé : M. GEINDREAU Vincent

Secrétaire de séance : Mme MAULARD Marie-Odile

D2026_17 – Constitution des commissions communales

La Maire explique qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres des commissions communales.

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Conseils Municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal,

Elle précise qu'au cours du mandat dernier, les commissions communales étaient composées du Maire, des adjoints et d'au moins 3 conseillers municipaux.

La Maire est présidente de droit de toutes les commissions. En cas d'absences ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu au sein de l'assemblée délibérante.

En conséquence, elle demande l'avis de l'Assemblée délibérante et l'invite à procéder à la formation de ces commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **dit** que les commissions communales seront composées, le plus souvent, du Maire, des Adjoints et **d'au moins 3** conseillers municipaux ;
- **constitue** les commissions communales suivantes :
 - ◆ Commission des bâtiments
 - ◆ Commission des chemins, travaux d'assainissement et sécurité routière
 - ◆ Commission des finances
 - ◆ Commission des fêtes et cérémonies
 - ◆ Commission du fleurissement, embellissement du Bourg
 - ◆ Commission de la communication
- **nomme** les conseillers municipaux, pour chacune des commissions communales :

1. Commission des bâtiments

Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, M. FRANCAERT Jean-Luc, Mme GUILLEMINOT Patricia, M. PICARD Sébastien.

2. Commission des chemins, travaux d'assainissement et sécurité routière

Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, M. FRAPPIN Christophe, M. PICARD Sébastien, M. THOMAS Julien.

3. Commission des finances

Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, Mme GUILLEMINOT Patricia, M. PICARD Sébastien, M. THOMAS Julien, M. GEINDREAU Vincent.

4. Commission des fêtes et cérémonies

Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, M. FRANCAERT Jean-Luc, Mme BELLANGER Isabelle, Mme GRANGÉ Tracy.

5. Commission du fleurissement, embellissement du Bourg

Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, M. FRANCART Jean-Luc, Mme BELLANGER Isabelle, Mme GRANGÉ Tracy.

6. Commission de la communication

Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, Mme BELLANGER Isabelle, M. FRAPPIN Christophe, Mme GRANGÉ Tracy, M. GEINDREAU Vincent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/04/2026

La Maire,

Mme PICARD Martine.



Le secrétaire de séance,

Mme MAULARD Marie-Odile